



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 09 JUIN 2017

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la Présidence de Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, 1^{ère} Vice-présidente du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. MUNOZ, CORBIN, Mme TIMON, M.M. MOISSON, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, AFONSO, LECONTE, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD, TOUZEAU, ALLAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » : -

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M.M. BIGOT, BOITEUX, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. DUCHEZEAU.

Représentés :

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, VARY, GADOT, OLLAR, JEGO, Mme CHARET, M. TROUVE, Mmes FONTENAILLE, ROUSSELET, M. OZOG, Mmes DUBREUCQ, GRIERE, M. MARTIN, Mmes FAUCONNET, VILLIERS, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 18 heures.

PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :



Décide à l'unanimité

↳ D'accueillir et d'installer au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM :

En qualité de délégué titulaire :

- Monsieur Pascal DALICIEUX (commune de Blennes),
- Monsieur Alain MUNOZ (commune de Chevry-en-Sereine),
- Monsieur Alain MOISSON (commune de Diant),
- Madame Monique CHARET (commune de Montmachoux),
- Madame Véronique SAGOT (commune de Noisy-Rudignon),
- Monsieur Denis CHOLLET (commune de Thoury-Férottes),
- Monsieur Gérard ALLAIN (commune de Voulx) ;

Et en qualité de délégué suppléant :

- Monsieur Arnaud SOLAZZO (commune de Blennes),
- Monsieur Jean-Claude TOURNIER (commune de Chevry-en-Sereine),
- Monsieur Jean-Pierre DOUSSOT (commune de Diant),
- Madame Marie-Hélène BLANCHET (commune de Montmachoux),
- Monsieur Fabien LCONTE (commune de Noisy-Rudignon),
- Monsieur Grégoire TOUZEAU (commune de Thoury-Férottes),
- Monsieur Pascal MAILLARD (commune de Voulx).

Décide à l'unanimité

↳ D'accueillir et d'installer au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM, Monsieur Christophe ROZIER en qualité de délégué suppléant en remplacement de Madame Sandra PIGNOUX.

Décide à l'unanimité

↳ D'approuver le procès-verbal du Conseil Syndical qui s'est tenu le 24 mars 2017, tel qu'il a été annexé.

Désigne à l'unanimité

↳ Monsieur Manuel AFONSO.

↳ La liste des représentants du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM se compose ainsi :

Membres titulaires :

Monsieur JEGO Yves
Monsieur AFONSO Manuel
Madame FAUCONNET Emmanuelle
Monsieur MUNOZ Alain
Monsieur OZOG Daniel
Monsieur CORBIN Alain
Monsieur MARTIN Denys
Monsieur FONTAINE Frédéric
Madame AUBRY Paola
Monsieur BOITEUX Jean-Michel
Madame FONTENAILLE Marie-Hélène

Membres suppléants :

Monsieur CHOMET Guy
Madame ROBBE Claudine
Monsieur TROUVE Pierre
Monsieur SIMONET François
Monsieur BUZZI Damien
Monsieur DELALANDRE Laurent
Monsieur CHIANESE Vincent
Madame CHARET Monique
Madame SAGOT Véronique
Monsieur RODRIGUEZ Alain
Monsieur ALLAIN Gérard



Décide à l'unanimité

- ↳ De prendre acte du rapport d'activités du Syndicat pour l'Exercice 2016.

Décide à l'unanimité

- ↳ De prendre acte de :
 - la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France portant sur les exercices 2011 et suivants du SYTRADEM, référencé 2015-0169/G 2017-0368 C du 12 décembre 2016,
 - la tenue du débat au sein du Conseil Syndical.

Décide à la majorité

**30 (Trente) voix « pour », 1 (Une) Voix « Contre » M. AUTHIER
(Commune de Saint-Germain-Laval – Communauté de Communes Pays de Montereau)**

- ↳ D'approuver la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2017 ;
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à :
 - Passer un avenant n°8 avec la Société AUBINE 28 boulevard de Pesaro – TSA 67779 92739 NANTERRE CEDEX, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
 - Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à :
 - Modifier la délibération n° DCS2017/19 et son annexe en date du 24 mars 2017 conformément au courrier du 24 avril 2017 et reçu le 19 mai 2017, relatif aux observations de la Sous-Préfecture de Provins,
 - Fixer de la façon suivante les indemnités de fonction des Président et Vice-Présidents du SIRMOTOM, population classée de 50 000 à 99 999 habitants :
 - Le Président percevra l'indemnité correspondant au taux de 29,53 % de l'indice brut mensuel terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
 - Les Vice-Présidents percevront une indemnité correspondant au taux de 11,81 % de l'indice brut mensuel terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
 - Inscrire les crédits nécessaires au budget,
 - Appliquer les dispositions de la présente délibération au 1^{er} février 2017.



Prenne acte à l'unanimité

↳ De l'information relative à la signature des contrats suivants :

- **Attribution du marché pour la fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux**

Le présent marché a pour objet la fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux, pour une durée de 2 ans fermes. Au vu des offres remises, et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, l'offre retenue est celle présentée par la société :

PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS
Direction Régionale Ile de France
9 rue des Champs Fourgons - 92230 GENNEVILLIERS

qui a obtenu une note finale de 97,93/100 soit : le critère « prix des prestations » a été noté 57,93/60, et le critère « valeur technique de l'offre » a été noté 40/40.

- **Attribution du marché pour la fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective des emballages des communes du SIRMOTOM**

Le présent marché a pour objet Fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective des emballages des communes du SIRMOTOM, pour une durée de 2 ans fermes. Au vu des offres remises, et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, L'offre retenue est celle présentée par la société :

TEMACO TEMACO SAS
AGENCE DE LIMEIL BREVANNES
77 avenue Albert Garry - 94450 LIMEIL BREVANNES

qui a obtenu une note finale de 95,84/100 soit : le critère « prix des prestations » a été noté 55,84/60, et le critère « valeur technique de l'offre » a été noté 40/40.

- **Attribution du marché pour la location longue durée d'un véhicule destiné à la Direction dans le cadre ses fonctions**

Le présent marché a pour objet la location longue durée d'un véhicule destiné à la Direction dans le cadre ses fonctions. Au vu des offres remises, et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, le candidat suivant a été retenu pour un loyer mensuel de 280,65 € H.T. pour une durée de 36 mois, à compter de la date de livraison du véhicule (juin 2017) :

MONTEREAU AUTOMOBILE
Concessionnaire CITROEN
1 rue des Clomarts – ZI - 77130 MONTEREAU FAULT YONNE



- **Attribution de l'accord-cadre mono-attributaire portant sur les missions de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie relatives à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères, collecte sélective, papier, verre, de type semi-enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM**

Le présent marché a pour objet les missions de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie relatives à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères, collecte sélective, papier, verre, de type semi-enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM, pour une durée d'un an à compter de la date de notification, soit le 11 mai 2017.

Au vu des offres remises, et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, le candidat suivant a été retenu pour un montant de 206 600,00 € H.T. :

SAFEGE

Parc de l'île – 15/27 Rue du Port - 92022 NANTERRE CEDEX

- **Convention de récupération de consommables informatiques vides ou usagés avec la Société COLLECTORS**

La convention de récupération de consommables informatiques vides ou usagés avec la Société COLLECTORS a pris fin le 06 novembre 2016. Cet enlèvement a lieu sur les déchetteries du SIRMOTOM à titre gratuit. Il est procédé à son renouvellement pour une durée indéterminée.

-----000OO000-----